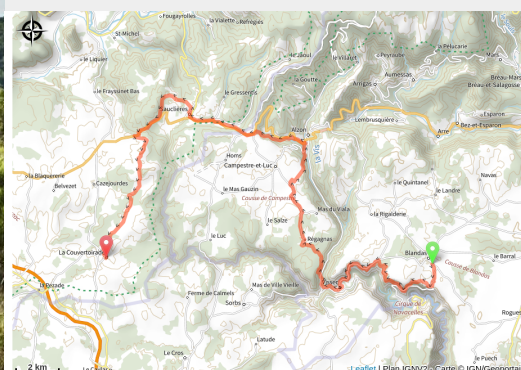


GTMC-VTT - Étape 27 - Blandas > La Couvertoirade

Gard



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de Blandas à La Couvertoirade.

Sur cette étape de la GTMC à VTT l'ambiance est 100% caussenarde, à la croisée des Causses de Blandas, de Campestre et du Larzac ! L'entrée en Aveyron se fait par le col de la Barrière et le village de Sauclières avec ses ruelles caladées (pavées). L'itinéraire de la la GTMC monte ensuite vers le plateau par une ancienne voie ferrée. Vous entrez sur le Larzac, au cœur du Parc naturel régional des Grands Causses, dont le paysage est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Passage par le Puech du Bassel (916m) et son point de vue à 360°. Enfin, c'est l'arrivée à La Couvertoirade, site Templier et Hospitalier, classé parmi les plus beaux villages de France.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 3 h 30

Longueur : 38.2 km

Dénivelé positif : 1252 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

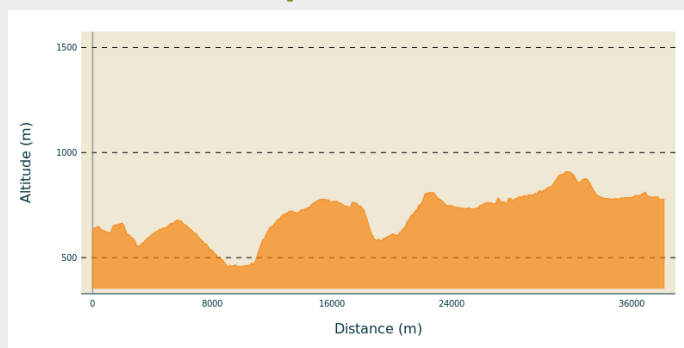
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Blandas

Balissage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique



Altitude min 452 m Altitude max 910 m

Balissage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Fontaret

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>